

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2017**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 14 juin 2017 à 19h30 sous la présidence de Sébastien KARCHER, Maire, dans le lieu habituel de ses séances,

Présents : Sébastien KARCHER, Geneviève GIGOT, Alain PUTHOIS, Olivier ROGER, Françoise ROCHELET, Christine CADITH-BOUREL, Philippe GIGOT, Jackie DERVOUT, Thierry FERRAND Marie CHABANIS, Daniel VERHOYE, Michel RENAULT Jacqueline BLANCHON

Absents représentés : Jeannine LEGENDRE (pouvoir à Alain PUTHOIS)
Jennifer LISBOA (pouvoir à Sébastien KARCHER)

Mme Marie CHABANIS est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2017 est approuvé l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Travaux d'aménagement de la Route de Bagneaux
- Rythmes scolaires
- Projet de construction d'une école
- Subventions aux associations
- Gratification de stage
- Comptes rendus des EPCI
- Informations
- Questions diverses

I. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA ROUTE DE BAGNEAUX

(délibération n°2017-28 / 1.1 Marchés publics)

Du fait d'une importante dégradation de la chaussée et suite à l'installation de cabinets médicaux, la réfection de la route de Bagneaux a été inscrite au budget primitif 2017. Des trottoirs seront créés, des ralentisseurs vont être installés, et la chaussée sera recouverte en enrobé.

Suite à un appel d'offres, la commission a étudié les offres reçues dont les montants s'élèvent de 163 132€ à 182 752€.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- de retenir l'entreprise TPJ, située 4 chemin de Coulmet à Bréviandes (Aube), pour l'exécution des travaux d'aménagement de la route de Bagneaux pour un montant de 163 132 €HT,
- d'autoriser le maire à signer le marché public correspondant et les pièces afférentes au dossier,
- d'autoriser le maire à signer les avenants éventuels, sous réserve qu'ils n'excèdent pas 5% du montant initial.

Les travaux pourraient débuter le 26 juin 2017 et devraient durer environ 1 mois.

Le maire rappelle que le conseil régional a attribué une subvention de 32 787€ pour ces travaux, une demande de subvention a également été transmise au conseil départemental de l'Yonne.

II. RYTHMES SCOLAIRES

(délibération n°2017-29 / 8.1 Enseignement)

Suite aux élections présidentielles, la possibilité est offerte aux communes de revenir à un rythme de 4 jours de classe par semaine, en abandonnant la demi-journée supplémentaire et les nouvelles activités périscolaires.

Le maire précise que l'organisation de la semaine des 4 jours et demi avait occasionné des frais supplémentaires, notamment pour l'organisation des nouvelles activités périscolaires et la présence de personnel le mercredi matin. Il rappelle que la commune n'avait pas signé de Projet Éducatif de Territoire (PEDT) par manque de personnel d'encadrement et de locaux disponibles.

Les conseils d'écoles, réunis le 13 juin 2017 ont émis un avis favorable.

Une demande a été transmise au Conseil Départemental de l'Yonne qui gère l'organisation des transports scolaires.

Ce retour à la semaine des 4 jours permettra une harmonisation de l'accueil scolaire sur le territoire puisque les écoles de Cerisiers, Chigy, Les Sièges, Theil sur Vanne, Noé, Vaumort et Foissy sur Vanne vont également reprendre la semaine de 4 jours à la rentrée 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de revenir à la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017.

Le maire précise qu'un centre de loisirs pourrait être organisé le mercredi, une enquête a été transmise aux familles.

III. PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

Le maire rappelle qu'une réflexion est en cours pour la construction d'une nouvelle école maternelle, à proximité de l'école élémentaire, car l'aménagement du bâtiment actuel serait très onéreux et peut-être pas totalement satisfaisant, notamment à cause de l'existence d'une classe au premier étage.

La commune des Vallées de la Vanne organise une convention de ruralité de 330 enfants à Theil sur Vanne, dont les enfants de Chigy, Foissy sur Vanne et des Sièges actuellement scolarisés en première et deuxième année de maternelle à Villeneuve.

Le maire informe le conseil qu'un courrier a été adressé aux parents des enfants domiciliés à Vareilles, scolarisés à Cerisiers, les informant qu'à compter de la rentrée 2017, leurs enfants seraient scolarisés à Theil sur Vanne. 15 familles concernées souhaiteraient continuer la scolarité de leurs enfants à Cerisiers mais le Conseil Départemental a supprimé les transports scolaires entre Vareilles et Cerisiers pour créer un nouveau circuit entre Vareilles et Theil sur Vanne.

La commune des Vallées de la Vanne a également en projet la création d'une microcrèche.

IV. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

(délibération n°2017-30 / 7.5 Subventions)

Le maire présente au conseil les différents dossiers déposés par les associations, étudiés par la commission des finances.

La gestion de *l'ASVA Football* présente de graves dysfonctionnements depuis plusieurs années : retards de paiement à l'URSSAF, versement de primes démesurées au personnel, falsification de documents... L'association est fortement endettée.

O. ROGER propose que l'Office Municipal des Sports, qui verse des subventions et aide les clubs sportifs, verse une subvention à l'ASVA Football pour que les problèmes créés par l'ancienne équipe dirigeante ne soient pas supportés par les membres actuels.

Le conseil s'interroge sur le devenir d'une dette envers le district de football si le club venait à disparaître. Sans règlement de cette dette, le club ne pourra plus participer aux tournois.

M. CHABANIS remarque que le club de foot bénéficie encore de subventions.

Le maire répond à D. VERHOYE que le club de Cerisiers perçoit 1 000 € de subvention par la commune et la commune de Fontaine la Gaillarde verse 400 € à son club.

O. ROGER signale que les besoins financiers de l'ASVA ont beaucoup diminué depuis qu'elle n'emploie plus de personnel.

Le conseil municipal décide de délibérer ultérieurement sur le montant de la subvention à verser.

CSVV Handball

Le conseil décide de reconduire la subvention de 3 000 €.

ASVA Tennis

Le club de tennis ne demande pas de subvention mais la rénovation des terrains.

Office Municipal des Sports

Le conseil propose de ne pas verser de subvention à l'Office Municipal des Sports et de mettre en crédit une somme de 4 000 € par an et de voir dans 2 ans si l'OMS peut financer ces travaux.

Le maire s'interroge sur le versement des subventions aux associations par l'Office Municipal des Sports, qui reste de l'argent de la commune.

M. CHABANIS précise que la rénovation de terrain ne peut pas être subventionnée par le Conseil Départemental et la Ligue de tennis. Le maire précise que la CCVPO n'a pas la compétence pour financer ces travaux.

Le maire précise à T. FERRAND que le nombre d'adhérents est peu important (19), cette insuffisance s'explique par le manque de terrain praticable. D.VERHOYE confirme que la réfection des terrains permettrait de faire revenir les adhérents.

L'ASVA Football a perçu 6 000 € de la commune et 4 000 € de l'OMS, soit 10 000 €, une somme que le conseil municipal n'aurait pas accordée.

Van'Action

L'association demande une subvention de 2 500 € pour l'année 2017.

Le maire déplore que le printemps des mamans n'ait pas eu lieu cette année, et le manque de regard de la municipalité sur les activités de cette association.

Il précise que la CCVPO versera en 2017, 1 500 € pour la Foire de la Saint-Amour et 500 € pour la Van'Rétro Mobile.

Le maire propose de verser 1 000 €.

C.CADITH-BOUREL demande l'avancement de l'organisation de la Foire de la Saint-Amour 2017.

O.ROGER répond qu'il ne faut pas attendre la réunion du conseil pour poser ces questions, une vingtaine de commerçants est inscrite aujourd'hui. Il précise que les comptes de l'association se portent bien, quelle que soit la subvention votée par la commune.

Le conseil décide de verser la somme de :

1 000 € : S.KARCHER, G.GIGOT, A.PUTHOIS, J.LEGENDRE, C.CADITH-BOUREL, J.LISBOA, P.GIGOT

1 500 € : J.BLANCHON, D.VERHOYE, M.CHABANIS, M.RENAULT, T.FERRAND, F.ROCHELET

2 000 € : J. DERVOUT

Abstention : O. ROGER

Photoclub de Villeneuve l'Archevêque

T. FERRAND confirme que les affiches chez les commerçants sont utiles.

Le conseil décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 600€.

UNRPA

Le maire signale que l'association a redonné son excédent de l'année précédente à ses adhérents en bons d'achat, il en conclut donc que le versement d'une subvention de 1 200 € en 2016 n'était peut-être pas nécessaire au fonctionnement de l'association.

Le conseil municipal décide de verser, à l'unanimité, une subvention de 200€.

Comité de jumelage COJUKIVA

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention de 1 200 €

Société de pêche « La Gaule »

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention de 120 €

Villeneuve en fête

Le conseil étudiera la demande de subvention après l'assemblée générale de l'association et le renouvellement du bureau.

Le petit prince et la fourmi

J. BLANCHON s'interroge sur la demande de subvention de cette association, elle estime qu'une association de parents d'élèves doit s'autofinancer.

Le maire confirme que les membres projettent d'organiser un loto, il précise que le montant de l'adhésion est fixé à 5 €. Cette association compte 24 adhérents.

L'association demande une subvention de 1 000 € pour l'année 2017.

Le conseil municipal décide, à la majorité, de verser une subvention de 400 € (contre : M.CHABANIS, J.BLANCHON ; abstentions : F.ROCHELET, D.VERHOYE, M. RENAULT)

Amis du patrimoine de la Vallée de la Vanne (APVV)

Le conseil municipal décide, à la majorité, de verser une subvention de 120 € (contre : J. BLANCHON, M. RENAULT)

O.ROGER signale que cette association compte le plus d'adhérents.

Syndicat d'initiative de la Vallée de la Vanne

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500€ pour l'organisation des Harmonies Estivales.

Panoramic

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 851.90€.

Résonance de Vauluisant

Le conseil municipal, à la majorité, décide de verser une subvention de 250€ (abstention : F.ROCHELET, M.CHABANIS, M.RENAULT)

ADILY

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 120€.

Prévention Routière

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas verser de subvention puisque que cette association fait payer ses prestations, notamment aux écoles.

CIFA Auxerre, Lycée Sainte-Colombe, CFA Aube,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une somme de 15€ par enfant domicilié à Villeneuve l'Archevêque et scolarisé dans un centre de formation professionnelle.

Bibliothèque de l'hôpital

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 50€.

Amicale des donneurs de sang

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 50€

UNA

Le maire informe le conseil que l'UNA de Villeneuve l'Archevêque a fusionné avec l'UNA de Villeneuve sur Yonne. 2 associations existent donc sur le secteur : Villeneuve sur Yonne et Cerisiers ; la fédération départementale n'ayant pas tranché, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attendre une décision de la fédération avant de statuer sur la demande de subvention.

ADMR

Le maire signale que les subventions versées par les communes à cette association se sont pas utilisées dans l'intérêt des patients mais du personnel.

Le conseil municipal, à la majorité, décide de ne pas verser de subvention à l'ADMR (abstention J.BLANCHON)

G.GIGOT précise que cette association est une entreprise qui fonctionne bien, elle est financée par l'ARS, elle précise également que la commune participe à d'autres niveaux pour le fonctionnement de cette association, par la location d'un bureau notamment.

Fondation Bardot

Le conseil municipal décide, à la majorité, de verser une subvention de 150€ (abstention D.VERHOYE)

La SPA n'a pas fait de demande de subvention.

Centre de sauvegarde des oiseaux

Le conseil municipal décide de verser :

100 € : J.BLANCHON, M.RENAULT, M.CHABANIS, T.FERRAND, J.DERVOUT, P.GIGOT, F.ROCHELET, O.ROGER, A.PUTHOIS, J.LEGENDRE

50 € : S.KARCHER, G.GIGOT, D.VERHOYE, J.LISBOA, C.CADITH-BOUREL

ASEAMAS

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire la subvention de 50€

Mobil'Eco n'a pas fait de demande de subvention

Foyer du Collège

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 15 € par enfant, soit 555 €

Family Gest

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 100€.

V. GRATIFICATION DE STAGE

Point retiré de l'ordre du jour

VI. COMPTES RENDUS DES EPCI

Communauté de Communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Le maire informe le conseil qu'une conférence des maires a été organisée par la CCVPO, il n'approuve pas ce type de réunion car seuls les maires sont présents, en l'absence des autres conseillers communautaires.

Le métier d'assistants familiaux a été présenté.

La transmission des documents d'urbanisme a été évoquée.

Un bilan sur la collecte des déchets a été exposé, il y a peu de retours négatifs. D.VERHOYE conteste cette conclusion, il estime que les gens ne disent pas les problèmes qu'ils subissent, il propose de faire une pétition.

Lors du dernier conseil communautaire, le projet de rénovation de la piscine de Courgenay a été évoqué, il s'élève à 1.5 million d'euros, ces travaux seront subventionnés à la condition que la piscine soit couverte et que le bassin serve à l'apprentissage.

VII. INFORMATIONS

Manifestations

- 16 juin 2017 : Vernissage de l'exposition à la mairie
- 17 juin 2017 : fête de la musique (concours karaoké géant)
- 24 juin 2017 : kermesse des écoles
- 25 juin 2017 : vide-greniers
- Festivités du 14 juillet : compte tenu de l'absence de la plupart des conseillers municipaux pour l'organisation des jeux, et de l'insuffisance des habitants, les jeux ne seront pas organisés cette année. Le maire s'interroge sur la sécurisation de la retraite aux flambeaux. Le feu d'artifice sera précédé, si la météo le permet, par un lâcher de lanternes.

Le maire informe le conseil qu'il a rencontré le responsable du bureau de Poste afin de ne pas fermer le bureau de Villeneuve pendant 3 semaines cet été.

Le maire informe le conseil qu'il étudie avec l'ambassadrice de prévention et de gestion des déchets la possibilité d'installer des composteurs collectifs en bois sur chaque promenade et dans les immeubles collectifs pendant un an, en cas de souci, ceux-ci seront immédiatement enlevés. Ce système va également être testé à Joigny.

D. VERHOYE demande à quel endroit sera installé le composteur sur la promenade Lamartine.

VIII. QUESTIONS DIVERSES :

O.ROGER avait transmis une question relative à l'autorisation de la commune pour l'organisation de la Foire de la Saint-Amour et la sécurisation des autres manifestations. Le maire répond que cette question ne concerne pas le conseil municipal. Il précise que des véhicules seront installés aux entrées des manifestations sur la voie publique, cependant, la fouille des sacs est interdite, seul un contrôle visuel peut être effectué. Le maire confirme qu'une société de sécurité n'est pas obligatoire

La séance est levée à 21h30.

Sommaire des délibérations

n° de la délib	Date de la séance	Objet	Classement	Page
2017-28	14/06/2017	Travaux d'aménagement de la route de Bagneaux	1.1 Marchés publics	2017-17
2017-29	14/06/2017	Rythmes scolaires	8.1 Enseignement	2017-18
2017-30	14/06/2017	Subventions aux associations	7.5 Subventions	2017-18

Tableau des signatures

Sébastien KARCHER	Geneviève GIGOT
Alain PUTHOIS	Jeannine LEGENDRE <i>Pouvoir à A . PUTHOIS</i>
Olivier ROGER	Françoise ROCHELET
Philippe GIGOT	Christine CADITH-BOUREL
Jackie DERVOUOT	Jennifer LISBOA <i>Pouvoir à S. KARCHER</i>
Thierry FERRAND	Marie CHABANIS
Daniel VERHOYE	Michel RENAULT
Jacqueline BLANCHON	